



Contrat de travail à rompre

Par **Qualy**, le **21/06/2011** à **11:25**

Bonjour,

Je viens de signer un contrat de travail dans une entreprise du 02 juillet au 27 Août. Mais je le regrette déjà. Car lorsque l'employeur m'a contacté, il m'a dit qu'il cherchait un remplacement définitif. Pour commencer il m'a parlé de démarrer un cdd sur 2 mois pour voir l'entreprise me plaisait pouvant évoluer sur un cdi. Et j'ai accepté. Et j'ai signé. Mais le hic, c'est que après avoir signé on a parlé de la suite du contrat: et là... il m'a dit que je commencerais par un 3/4 temps à faire le mercredi et samedi, toujours en cdd. Et à voir après en cdi. Mais je suis à 2h 30 de route.

Et je ne suis pas d'accord.

Comment je peux faire pour me rétracter de ce contrat dans les plus brefs délais.

J'espère avoir été clair.

Merci de me répondre

Par **Cornil**, le **23/06/2011** à **23:28**

Bonsoir qualy

[citation]Pour commencer il m'a parlé de démarrer un cdd sur 2 mois pour voir l'entreprise me plaisait pouvant évoluer sur un cdi. Et j'ai accepté. Et j'ai signé. Mais le hic, c'est que après avoir signé on a parlé de la suite du contrat:[/citation]

Mais tu as signé QUOI? toute la question est là, on ne peut revenir sur un contrat signé qui doit préciser les horaires!

A+ sans doute.